

Un symbole de pouvoir

Le siège de justice
du château d'Hauteville



Musée cantonal d'archéologie et d'histoire - Lausanne

2015

Impressum

Huguenin C., Decrausaz D. 2015 - *Un symbole de pouvoir. Le siège de justice du château d'Hauteville*. Lausanne : Musée cantonal d'archéologie et d'histoire.

Document publié à l'occasion de la présentation au public, le 29 octobre 2015, d'une acquisition récente du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire.

© Musée cantonal d'archéologie et d'histoire, Lausanne - 2015

Préface

L'achat d'objets lors de ventes aux enchères est une démarche que le Musée cantonal d'archéologie et d'histoire n'entreprend que rarement ; les dernières grandes séries d'objets entrées par ce moyen datent en effet de la deuxième moitié du XIX^e siècle. L'acquisition de nouvelles pièces fait cependant partie des missions du Musée, au même titre que leur conservation et leur valorisation. Ces missions ont été récemment renforcées et précisées dans la loi sur le patrimoine mobilier et immatériel du canton de Vaud (LPMI), entrée en vigueur le 1^{er} mai 2015.

Les collections d'objets historiques rejoignent généralement le Musée suivant d'autres canaux que les achats en vente publique :

- par le même chemin que toutes les trouvailles archéologiques réalisées dans le canton de Vaud, au gré des découvertes et des fouilles (fouilles d'églises, de maisons ou de cimetières par exemple) ;
- par des prélèvements ou des travaux sur des monuments qui nécessitent la préservation d'éléments devenus mobiliers (éléments architecturaux, mobilier ayant perdu sa fonction d'usage) ;
- par des dons, des échanges et des achats de gré à gré (meubles, objets d'art, objets liés à l'artisanat, patrimoine scolaire, etc.).

Variés, ces objets du Haut Moyen-Âge, des périodes savoyardes, bernoises et de l'Indépendance vaudoise, racontent tous, à leur manière, le canton de Vaud. Il s'agit de témoignages de la vie quotidienne (séries d'étains, de faïences et de tuiles), de la vie industrielle (machines et outils de la collection Lehmann), mais aussi de vestiges matériels de grandes figures du canton, telle que Jean-Abram Noverraz, qui a ramené de Saint-Hélène à Lausanne les selles et fusils ayant appartenu à l'Empereur Napoléon, donnés par la suite au Musée.

Le siège de justice acquis le 12 septembre 2015 à la vente aux enchères du mobilier du château d'Hauteville rentre dans cette dernière catégorie. Il documente la vie des nobles en terres vaudoises sous domination bernoise, mais aussi le devenir de mobilier d'apparat dans des résidences d'exception après la Révolution. Resté dans la famille Grand d'Hauteville pendant 250 ans et documenté très tôt par diverses sources d'archives comme le montrent Claire Huguenin et Denis Decrausaz dans cette plaquette, il a très vite fait l'objet de l'intérêt du Musée une fois la vente annoncée.

Le Musée est heureux de pouvoir présenter cette pièce dans son exposition permanente du Palais de Rumine et de l'accompagner très vite d'un document permettant à un large public d'en savoir plus sur ce meuble au destin extraordinaire.

Lionel Pernet

Directeur du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire, Lausanne

Eléments de contexte

Denis Decrausaz

Durant l'Ancien Régime, le Pays de Vaud est un territoire avant tout rural et très hiérarchisé. Il comporte de nombreux fiefs nobles, propriétés foncières dotées de droits seigneuriaux. Au XVIII^e siècle, ces terres restées en mains privées sont des biens prisés que les aristocrates et les bourgeois acquièrent pour des raisons de prestige social.

La seigneurie d'Hauteville du XIII^e au XVIII^e siècle

Situé au nord-est de Vevey, le site d'Hauteville tire son nom d'*Altavilla*, lieu mentionné à plusieurs reprises dans le cartulaire de Lausanne. Au XIII^e siècle, ces terres forment, avec celles de Saint-Légier et La Chiésaz, la partie basse de la seigneurie de Blonay, appelée *vallis de Blonay*. En proie à des difficultés financières, Jean de Blonay cède ce bien en 1300 au comte Amédée V de Savoie ; ses descendants le conservent jusqu'à la conquête du Pays de Vaud par les Bernois en 1536.

Vingt-neuf ans plus tard, Jean-François et Jean-Michel de Blonay rachètent la baronnie de Saint-Légier et La Chiésaz ainsi que le domaine d'Hauteville, sa dépendance. En 1591, la famille se sépare d'Hauteville, qui appartient dès lors à Gêrôme Gignilliat. Ses héritiers le revendent en 1666 à Abraham Dubois, qui obtient du sei-

gneur de Saint-Légier et La Chiésaz son inféodation en fief noble.

La seigneurie passe ensuite aux mains de César de la Mothe, puis de Charles Jacquemin, avant d'être acquise par Jacques-Philippe d'Herwarth en 1734 (fig. 1). En la rattachant à la baronnie qu'il a acquise une année plus tôt, ce patricien originaire d'Augsbourg se profile comme l'une des figures les plus puissantes du bailliage de Vevey, son territoire étant doté des droits de basse, moyenne et haute justice.



Fig. 1. Portrait de Jacques-Philippe d'Herwarth peint par Johann Rudolf Huber, huile sur toile, 1729.

[Nostell Priory © National Trust]

Après avoir agrandi la maison seigneuriale d'Hauteville, il y transfère son siège de justice et en fait ainsi le centre administratif de sa juridiction.

En 1760, il vend à Pierre-Philippe Cannac ses terres avec tous leurs droits. Bourgeois de Vevey et de Genève, Cannac fait fortune comme directeur des coches de la ville de Lyon (fig. 2). Afin de concrétiser sa réussite sociale et de donner la mesure de son rang, il reprend la maison existante et la transforme en un vaste château à trois ailes entre 1760 et 1768 (fig. 3-4). Désireux d'habiter un édifice représentatif et dans le dernier goût, il fait appel à deux architectes français ; le premier, François Franque d'Avignon, livre les plans, le second, Donat Cochet de Lyon, s'occupe de la direction



*Fig. 2. Portrait de Pierre-Philippe Cannac peint par Jean-Etienne Liotard, pastel sur feuilles de papier marouflées sur bois.
[Photo Hôtel des Ventes, Genève]*

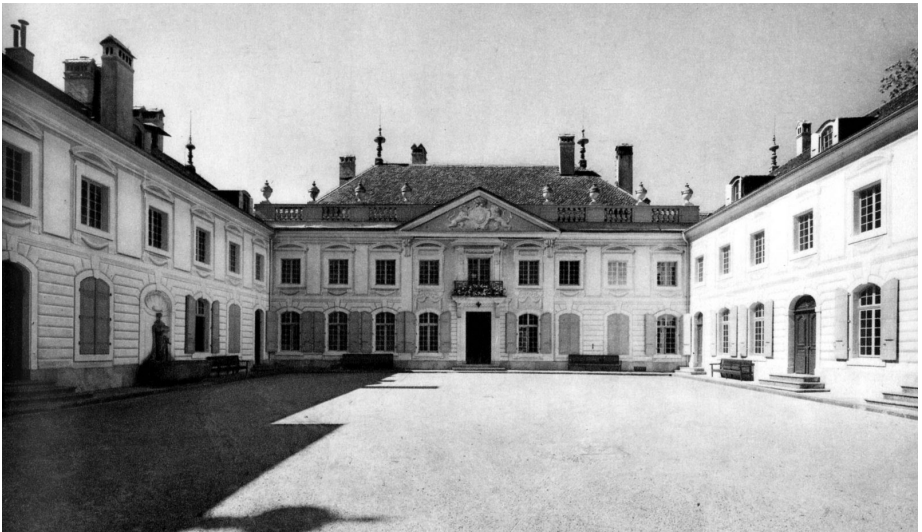


Fig. 3. Vue de la cour d'honneur du château d'Hauteville, VD, Saint-Légier – La Chiésaz, tiré de : Châteaux vaudois, Lausanne, 1946, p. 43.

du chantier. Montrant un riche décor d'architecture peint en trompe-l'œil, cette demeure est, de plus, encadrée par un pigeonnier, un moulin et des fermes, ainsi que des vignes, des vergers et des jardins géométriques (fig. 5-7). A son échelle et avec ses moyens, le baron Cannac mène un mode de vie seigneurial et n'hésite pas à rendre visible les privilèges qu'il a hérités du monde féodal.



Fig. 4. Façade sur jardin du château d'Hauteville. [Photo D. Lüthi, UNIL]

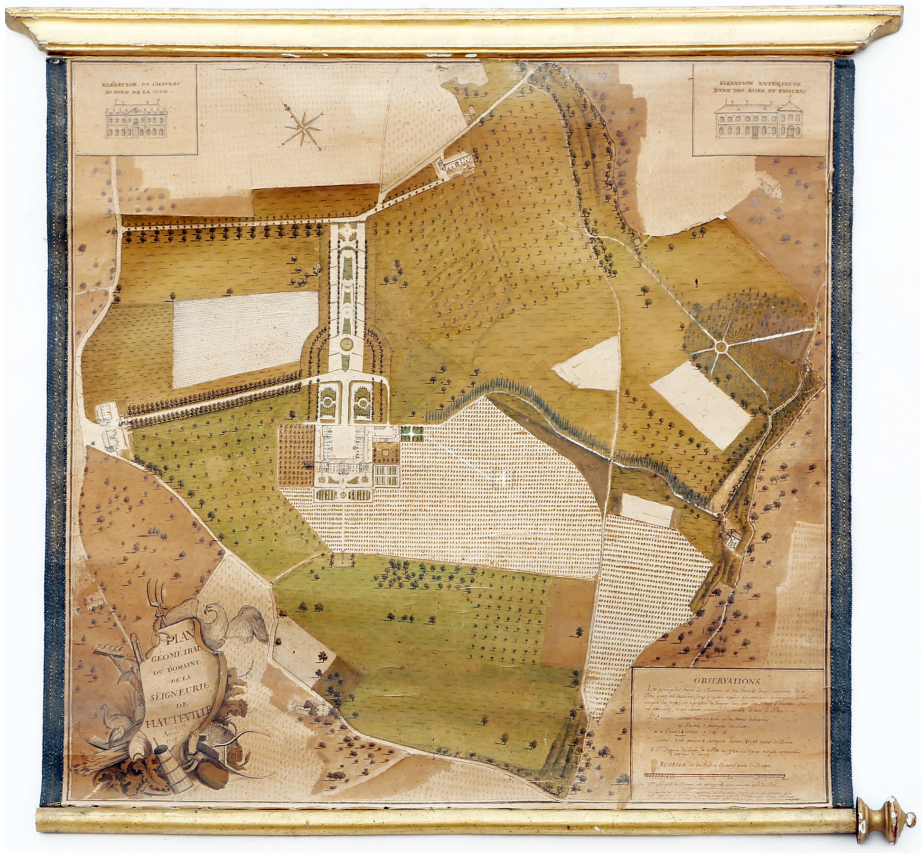


Fig. 5. Plan géométral du Domaine de la Seigneurie de Hauteville, encre et aquarelle sur papier marouflé sur toile, établi en 1778 et corrigé en 1792. ACV. [Photo Hôtel des Ventes, Genève]



Fig. 6. Cartouche, détail du Plan géométral. [Photo D. Decrausaz, MCAH]



Fig. 7. Ferme située à l'entrée du domaine, détail du Plan géométral. [Photo D. Decrausaz, MCAH]

Pour un lieu de justice convenable

Durant l'Ancien Régime, l'organisation de la justice dans le Pays de Vaud est réglée par la législation bernoise qui a, dans une large mesure, maintenu les structures féodales. Au XVIII^e siècle, le territoire vaudois compte 388 tribunaux civils, criminels et ecclésiastiques, dont 16 tribunaux baillivaux (instances supérieures) et 76 cours de justice (instances inférieures). Ces dernières relèvent soit de l'autorité directe du bailli (cours immédiates), soit d'un seigneur ou d'une ville (cours médiates).

Dans le cas d'Hauteville et de Saint-Légier et La Chiésaz, la cour est présidée par un châtelain qui représente le seigneur. Pendant le dernier tiers du XVIII^e siècle, cette charge est assurée par Jean-Louis-Etienne Dufresne. Originaire de Thonon, il commence sa carrière comme notaire, avant d'être nommé secrétaire baillival à Vevey. Bourgeois de Nyon, Vevey et La Tour-de-Peilz, Dufresne est bien introduit dans la région et bénéficie d'une solide réputation. De par sa connaissance des institutions et de leurs dirigeants, il est un interlocuteur privilégié pour les communautés locales et un relais précieux pour la famille Cannac, les relations entre les communiens et le baron étant parfois tendues.

A cet égard, on peut évoquer l'affaire du lieu de rassemblement du corps de justice. En automne 1776, Pierre-Philippe Cannac décide que les jurés assermentés de Saint-Légier et La Chiésaz devront désormais se réunir au château d'Hauteville. Selon ses dires, il s'agit de « l'endroit le plus convenable, le plus honorable et le plus à portée d'un chacun ». La communauté n'est pas de cet avis et se plaint auprès de Leurs Excellences de Berne. En avril 1777, le Sénat met fin au contentieux par un décret officiel : la « justice ordinaire et civile se tiendra comme du passé à La Chiésaz au lieu accoutumé ; mais que quant à la justice criminelle elle se ne s'assemblera dans aucun autre endroit qu'au château d'Hauteville où se trouvent les prisons ». Se dessine ainsi un rapport de force : le seigneur fait de la justice et de son contrôle un instrument de gestion de ses terres et l'une des marques visibles de son autorité, tandis que les communiens revendiquent une plus grande autonomie, en faisant valoriser leurs droits auprès du gouvernement bernois.

Mécontent, le baron rédige un mémoire pour obtenir une modification du décret. S'il est difficile de mesurer l'impact de cette requête, force est de constater que le problème s'est progressivement estompé, aux yeux des Cannac tout au moins. En 1787, soit dix après la production du document, Jacques-Philippe, fils de Pierre-Philippe, apprend avec plaisir que le châtelain Dufresne se rend « assez fréquemment à Hauteville pour y tenir la justice et que tout y est en ordre ».

Un objet de pouvoir

Claire Huguenin

Le siège du château d'Hauteville, en noyer et daté stylistiquement aux alentours de 1750, doit avoir été construit à l'époque de Jacques-Philippe d'Herwarth.

Un peu de généalogie

Le siège appartient à une lignée de fauteuils honorifiques, lourds et peu maniables, appelés chaires dès la fin du XIV^e siècle. Destinés aux dignitaires ecclésiastiques, aux seigneurs ou autres maîtres de céans, ils se caractérisent par leurs hauts dossiers rectangulaires, surmontés d'un dais ou d'une frise à claire-voie, leurs décors sculptés, autant d'éléments qui soulignent la position hiérarchique élevée de son détenteur ; ils sont souvent combinés avec un coffre à l'entrejambe.

Ce type de meubles est bien connu en France, où il subsiste nombre de témoins éloquents. A l'échelon vaudois, le corpus est certes plus modeste, mais il n'a fait pour l'heure l'objet d'aucune étude d'ensemble. Un premier recensement a permis de réunir des exemples dans des contextes variés et de replacer le siège d'Hauteville dans sa famille typologique.

Le « siège du prieur » conservé dans l'église de Grandson depuis 1537, fait probablement figure d'ancêtre. Fabriqué peut-être pour la chartreuse de la Lance, à Concise, ce meuble orné d'une Annonciation et de saints sculptés, remonte au premier quart du XVI^e siècle (fig. 8).

Une chaire à bras de même époque est présentée au château de Chillon. Elle est en partie transformée, notamment au niveau de la frise à claire-voie et du piétement qui lui a peut-être fait perdre son coffre. Son dossier accueille un fenestrage sculpté gothique flamboyant, accompagné d'un écu dont les armes ont malheureusement été bûchées. Acquis en 1908 pour meubler l'édifice, il provient de la vallée d'Aoste. Certains se plaisent à penser que jadis le comte de Savoie ou un évêque y a pris place (fig. 9).

Une chaire à coffre française, de la seconde moitié du XVI^e siècle, est exposée au musée Alexis-Forel à Morges (fig. 10). D'usage profane, elle est imposante par la qualité et la richesse de sa sculpture, en particulier son dossier orné d'un décor en trompe-l'œil, figurant un vaste portique à l'antique, et illustre l'entrée de motifs Renaissance dans un bâti de tradition gothique.

L'adoption de la Réforme n'a interrompu que provisoirement les maillons de la chaîne, en contexte religieux. Après l'abandon progressif des principes égalitaires prônés au départ, de tels meubles d'apparat ont refait surface dans les temples vaudois dès l'aube du XVII^e siècle : bancs à accotoirs ou stalles à dossiers élevés appuyés contre les murs, mais aussi sièges individuels, voire à deux places. Destinés aux notables, aux autorités et autres baillis, ces pièces expriment un certain rang social, voire un rôle précis au sein de l'Eglise, notamment celui de chaire qui



Fig. 8. Siège du prieur, église de Grandson, 1^{er} quart du XVI^e siècle. [Photo D. et S. Fibbi-Aeppli]



Fig. 9. Siège d'apparat, château de Chillon, début du XVI^e siècle. [Photo R. Gindroz]



Fig. 10. Chaire à coffre, musée Alexis-Forel, Morges, vers 1570-1580. [Photo C. Huguenin, MCAH]



Fig. 11. Siège dit du prédicateur, cathédrale de Lausanne, vers 1650. Photo-graphié vers 1910. ACV, SB 52 Ab 5/47

jouissait d'une « chaire » et dont le temple de Gryon offre encore un exemple. La chaise dite du prédicateur, adossée à la chaire de la cathédrale de Lausanne, relève de la même problématique, bien qu'on ignore tout, pour l'heure, de son véritable destinataire. Des critères stylistiques permettent de situer l'objet vers 1650 (fig. 11). Le siège d'Hauteville, à la fonction bien attestée, est un digne représentant de cette famille de meubles, dont la prestance se joue de l'inconfort.

Points de repère stylistiques ...

Cette pièce (fig. 12) présente les caractéristiques du style Régence, interprété en mode régional, soit avec retenue et un certain retard par rapport aux grands centres de production.

Le décor est d'une grande sobriété. Surmonté d'un fronton à volutes rentrantes, le dossier est formé d'un panneau orné de moulures, des doucines poussées au rabot et au tarabiscot ; celles-ci se développent dans la partie supérieure en un



Fig. 12. Vue générale du siège de justice.

Dimensions : 237x85x80 cm. N° d'inventaire : MCAH-HIS15/026. [Photo Hôtel des Ventes, Genève]

motif fort prisé alors : le chapeau de gendarme à lignes brisées qui se décline avec fantaisie en multiples variantes. Cet ornement, sous une forme légèrement simplifiée, est volontiers employé dans les lambris de hauteur qui ont tapissé les parois de châteaux baillivaux dans les années 1740 : le cabinet du gouverneur, aménagé en 1738 et 1740 dans l'espace de l'actuelle salle des communes du château d'Aigle, ou encore l'ancienne salle d'audience (1744) et la chambre de Madame la Baillive (1751), sises dans l'aile nord du château d'Yverdon (fig. 13).

On le retrouve sur des boiseries murales de cures du milieu du XVIII^e siècle, celles de Vaulion et d'Echallens en particulier, sur des panneaux de chaires notamment dans le temple de Cuarny, de l'église paroissiale de Payerne des années 1760, sur des portes d'armoires ou des trumeaux de cheminée.

D'autres éléments sont typiques du style et de l'époque, le support des accotoirs en retrait des montants, les accotoirs aux formes incurvées se terminant en volutes et les rives chantournées des panneaux latéraux.

L'auteur de ce meuble, un menuisier à l'identité inconnue, montre une bonne maîtrise du langage formel autour de 1750.



Fig. 13. Yverdon-les-Bains, château, aile nord. Lambris de l'ancienne salle d'audience (1744) et de l'ancienne chambre de Madame la Baillive (1751), remontés dans l'ancienne chambre à coucher du Bailli. [Photo D. de Raemy]

... et techniques

Avec la complicité de Claude Veuillet

Le meuble est en noyer et en sapin, essence utilisée pour les parties peu visibles - la partie arrière inférieure du dos et les corps des tiroirs teintés couleur noyer à l'intérieur. Cette combinaison n'a cependant rien d'exceptionnel à l'époque. Pas plus d'ailleurs que la technique d'assemblage - en queue d'arondes, à tenons et mortaises - qui correspond aux normes usuelles en vigueur.

Le meuble comporte, de manière inhabituelle, deux tiroirs à l'emplacement destiné au coffre dans les modèles médiévaux. Ils s'ouvrent latéralement du côté droit et s'insèrent dans un cadre ou châssis fait de montants - antérieur et postérieur - et de traverses ; on peut donc parler de côté assemblé. Les entrées de serrure, faites de simple plaque en tôle découpée, s'accordent à la sobriété de l'ensemble (fig. 14). Pour l'anecdote, relevons la présence de marques de dents de souris dans le tiroir supérieur droit, preuve qu'un rongeur s'y est trouvé enfermé par mégarde et a cherché à s'échapper.

Le côté gauche renvoie, de façon surprenante, à une autre logique constructive. Il se compose d'une planche pleine sur laquelle ont été collés deux panneaux en applique, simulant la face postérieure des tiroirs. Par souci de symétrie, un montant a été placé en façade, opérant le raccord avec la planche. On a affaire ici à un côté massif et collé (fig. 15).

Le bois des panneaux évoquant ces tiroirs fictifs n'était pas sec lors de leur mise en place. Ceux-ci se sont voilés et ont provoqués quelques désordres collatéraux dans cette zone : planche voilée, fentes et en façade, cassure du montant qui a été réparée anciennement en trois morceaux, intervention qui doit correspondre à une mention de 1789, repérée dans les sources.



Fig. 14. Vue latérale du siège, côté droit (tiroirs). [Photo Hôtel des Ventes, Genève]



Fig. 15. Vue latérale du siège, côté gauche. [Photo G. Keller, MCAH]

Si l'état général de conservation est très bon, on observe quelques attaques d'insectes dans les parties en sapin.

Le dossier est formé d'une planche dédoublée ouverte, technique qui vise à utiliser les veines du bois à des fins décoratives ; le motif qu'elles dessinent ressemble à une grande flamme symétrique pointant vers la partie centrale du fronton, marqué par la rencontre de ses deux volutes. Les principes de centralité et de symétrie retenus pour l'ensemble du décor s'en trouvent renforcés.

Cet ouvrage de bonne facture s'impose par sa taille, son décor efficace sans ostentation superflue, sans compter son importance historique qui nous est révélée par les documents d'archives.

Historique d'un meuble d'apparat

Denis Decrausaz

Déposé aux Archives cantonales vaudoises, le fonds documentaire de la famille Grand d'Hauteville comporte notamment des reçus d'artisans, des inventaires de biens mobiliers et des contrats d'assurance. Ces sources permettent à la fois de suivre la trace du siège de justice dans le domaine et de cerner son utilisation au fil des siècles.

Un siège de justice mobile

Le siège est cité une première fois dans un inventaire des biens mobiliers du château d'Hauteville établi en octobre 1786 ; « une chaise de justice en bois de noyer » est mentionnée dans le « galetas du côté Soleil levant ». Y figurent également un grand marchepied, une fontaine en terre revêtue en osier, un cadre de lit, plusieurs mauvaises caisses ou encore un portevoix en fer blanc. Le meuble se trouve donc au dernier niveau de l'édifice, dans un espace où l'on amasse les objets en vrac. Cette solution de rangement temporaire peut s'expliquer par l'absence d'une salle de justice au château, ce qui incommode le châtelain.

En février 1787, Jacques Philippe Cannac, dit Monsieur de Saint-Légier, accède à une demande de Jean-Louis-Etienne Dufresne touchant à l'endroit où il souhaite exercer la justice : « Je consens très volontiers à destiner en hiver et pendant tout le temps que je n'habiterai pas le château l'appartement de mon frère de St-André savoir sa chambre et son cabinet pour y tenir la justice et c'est votre faute de n'y avoir pas pensé plus tôt. Je présume que l'hiver est trop avancé pour que vous vouliez faire ce dérangement à présent et qu'il suffira que je fasse disposer cet appartement ainsi que vous le désirez lorsque nous quitterons le château à la fin de l'automne prochain ». On peut supposer que le châtelain a dès lors utilisé ces deux pièces d'habitation pour y installer un tribunal au début de chaque hiver.

Deux ans plus tard, Dufresne doit cependant concevoir un nouveau dispositif judiciaire. Ce besoin de changement n'est, cette fois-ci, pas lié à des critères de confort, mais résulte d'un cas de force majeure – l'incarcération à Hauteville d'un certain Ducraux condamné pour meurtre. Attentif aux apparences et soucieux de son image, Monsieur de Saint-Légier est disposé à « faire tous les sacrifices possibles pour écarter un voisinage aussi désagréable de [ses] aimables locataires », même si ces efforts génèrent de coûteuses dépenses. A sa demande, le châtelain fait aménager une « chambre de Noble Justice » dans la ferme sise à l'entrée du domaine (fig. 7). Cette pièce est grisée et blanchie par les gypsiers Joseph Jop et Jean Jeanolet, tandis que le mobilier est livré par Monsieur Schade, maître menuisier à Vevey. Il « fait une table en sapin, les pieds en bois dur » ; il s'occupe aussi d'y apporter le fauteuil de justice, comme nous le rappelle une étiquette collée sur sa face postérieure (fig. 16). A cette occasion, le menuisier est payé pour avoir « raccommodé le siège en noyer de Monsieur le Châtelain et le vernir ».



Fig. 16. Etiquette ancienne, détail de la face postérieure du siège. [Photo D. Decrausaz, MCAH]

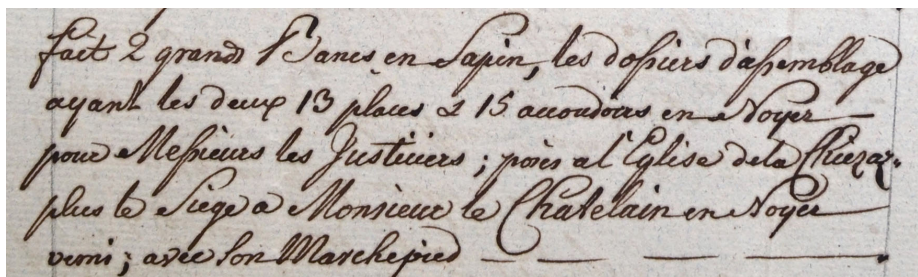


Fig. 17. Ouvrages faits pour Monsieur le Baron d'Hauteville, par Schade maître menuisier, détail. ACV, PP 410/D/1/2/23. [Photo D. Decrausaz, MCAH]

Avant la fin du XVIII^e siècle, le meuble change une troisième fois de destination. En 1796, Daniel Grand d'Hauteville, qui a épousé Victoire, la fille unique de Jacques Philippe Cannac, décide de l'installer à l'église de La Chiésaz, à proximité de deux grands bancs réservés aux justiciers, réalisés en sapin et pourvus d'accotoirs en noyer (fig. 17).

Du château familial au musée cantonal

A la chute de l'Ancien Régime, le siège de justice perd son utilité. Il est néanmoins conservé avec soin par les Grand d'Hauteville, qui le rapatrient au château lors du dernier tiers du XIX^e siècle. Le meuble est mentionné dans le local des archives en 1893, puis dans le « carré » en 1904 (fig. 18). En 1990, il ne se trouve plus dans la pièce quadrangulaire, mais est adossé à son mur oriental qui donne sur le couloir du rez-de-chaussée. Il ne quittera cet emplacement qu'au moment de la vente aux enchères de septembre 2015.

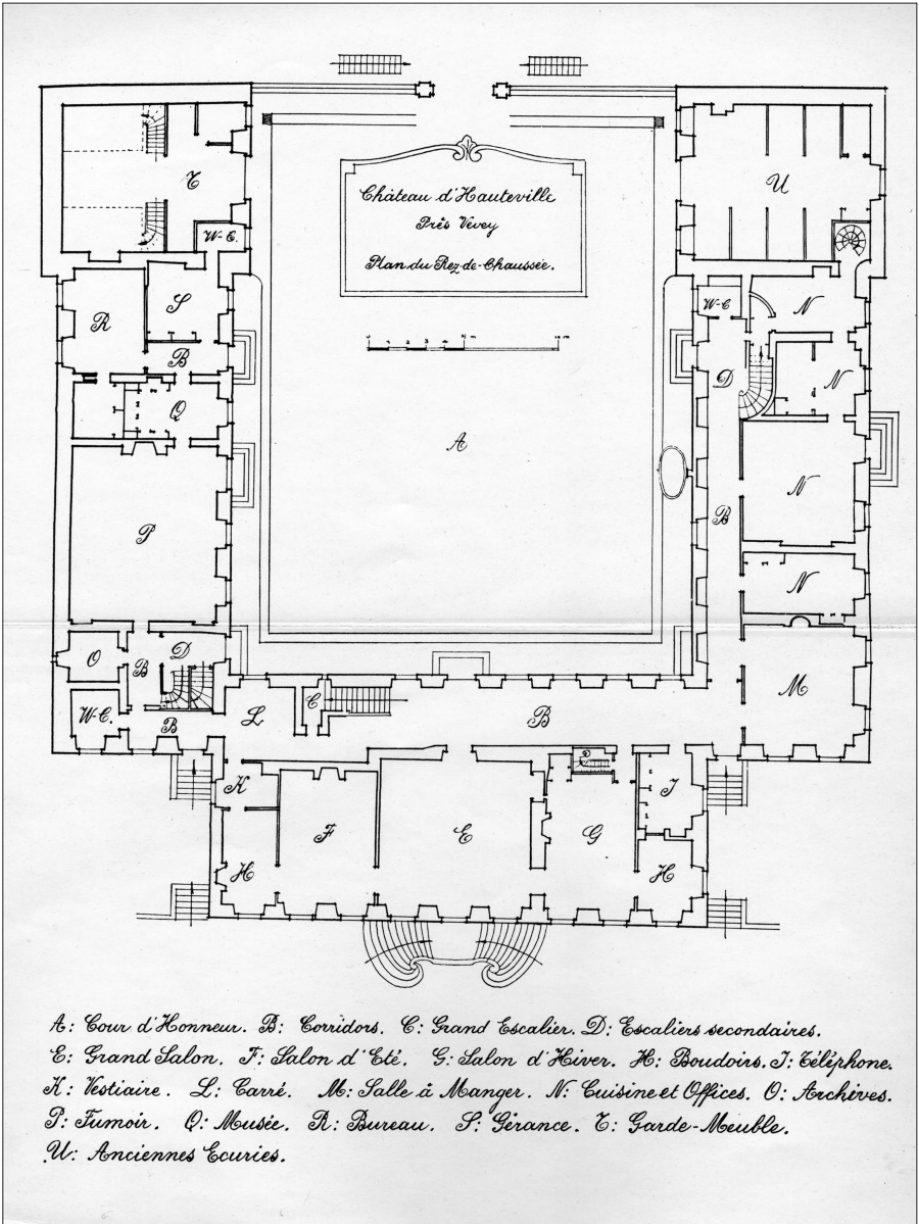


Fig. 18. Plan du rez-de-chaussée, tiré de : Le château d'Hauteville et la baronnie de Saint-Légier et La Chiésaz, Lausanne 1932.

Le retour du siège dans la demeure ancestrale n'a rien d'anodin ; il s'inscrit dans une démarche consciente de valorisation patrimoniale. Après avoir longtemps vécu aux Etats-Unis, Frédéric Sears I Grand d'Hauteville revient fréquemment en Suisse dès 1900. Il fait d'abord restaurer son château vaudois par l'architecte Maurice Wirz (env. 1900-1904), puis étudie l'histoire de son lignage et de la seigneurie d'Hauteville. Frédéric Sears II prolonge l'œuvre de son père et publie en 1932 une monographie intitulée : *Le château d'Hauteville et la baronnie de Saint-Légier et La Chiésaz* (fig. 19).

LE CHATEAU D'HAUTEVILLE

ET

LA BARONNIE DE ST-LÉGIER

ET LA CHIÉSAZ

Ouvrage orné de 97 illustrations
et 2 plans



Fig. 19. Le château d'Hauteville et la baronnie de Saint-Légier et La Chiésaz, page de titre, Lausanne 1932.



LE GRAND CORRIDOR

Fig. 20. Le grand corridor, tiré de : Le château d'Hauteville et la baronnie de Saint-Légier et La Chiésaz, p. 121.

Ces deux hommes, férus d'histoire, ne se contentent pas de produire un savoir oral et écrit, ils le matérialisent aussi en modifiant les aménagements intérieurs de leur demeure. En moins de trente ans, ils transforment le rez-de-chaussée en véritable mémorial familial (fig. 18). Ils accrochent aux parois du grand corridor des portraits de leurs ascendants et les associent parfois à des objets qui leur ont appartenu. Une photographie ancienne nous montre, par exemple, que le bâton de justice de Jean-François Grand était exhibé sous son portrait (fig. 20). Dans le carré, ils rassemblent des emblèmes seigneuriaux, tels que le fauteuil de justice et les armes des Cannac (fig. 21). Sculptée par François Riol en 1768, la composition héraldique ornait autrefois un banc d'apparat logé dans l'église paroissiale de Blonay à La Chiésaz. Enfin, Frédéric Sears II crée un « musée » au centre de l'aile occidentale, où il expose des uniformes militaires, des costumes de théâtre et des écrans à main (fig. 22).

Au XX^e siècle, le siège de justice intègre ainsi un parcours ostentatoire. Tout comme les portraits ou les uniformes, il revêt une fonction commémorative et glorificatrice ; le présenter aux visiteurs revient à faire valoir l'ancienneté et la noblesse du lignage. Transmis d'une génération à l'autre, ces biens familiaux formaient un patrimoine tout à fait exceptionnel dans le canton de Vaud, hélas dispersé lors de

deux ventes aux enchères. La première s'est tenue chez Christie's à Londres (30.09-01.10.2014), la deuxième a été organisée au château d'Hauteville par l'Hôtel des Ventes de Genève (11.09-12.09.2015). A l'occasion de la seconde vente *in situ*, le Musée cantonal d'archéologie et d'histoire a consenti à de gros efforts financiers pour sauver le siège de justice. L'investissement était loin d'être vain, car il a permis de conserver dans le patrimoine public un précieux témoin de l'artisanat régional et du mode de vie seigneurial.



Fig. 21. Armes des Cannac en noyer sculpté et verni, François Riol, 1768.
Musée historique et des porcelaines, château de Nyon. [Photo Hôtel des Ventes, Genève]



Fig. 22. Collection d'uniformes et de costumes du Musée, tirée de : Le château d'Hauteville et la baronnie de Saint-Légier et La Chiésaz, p. 103.



Chargement du siège au château d'Hauteville, le 18 septembre 2015. [Photo B. Lovis]



Sources et orientation bibliographique

Sources

Archives cantonales vaudoises (ACV), PP 410 (fonds Grand d'Hauteville) :
A/1/5/1-15, juridiction de Saint-Légier
B/1/6/1-13, assurances pour le château d'Hauteville et son mobilier
B/9/1-7, inventaires du château d'Hauteville
D/1/1-4, comptes et reçus des familles Cannac et Grand d'Hauteville, 1760-1803

Bibliographie

- *A la découverte des collections du Musée Alexis Forel. Expositions permanentes*, catalogue, Morges, septembre 2010.
- Jacqueline Boccador, *Le mobilier français du Moyen-Age à la Renaissance*, Saint-Just-en-Chaussée, cop. 1988.
- Roger Chapuis, *Guide pratique des meubles de Suisse romande*, Lausanne, 1981.
- Monique Fontannaz, *Les cures vaudoises* (Bibliothèque historique vaudoise, no 84), Lausanne, 1986.
- Antoine Graf et al., *Château d'Aigle. 800 ans d'histoire*, sous la direction d'Antoine Graf, Villars-sous-Yens, 2009.
- Frédéric Grand d'Hauteville, *Le château d'Hauteville et la baronnie de Saint-Légier et La Chiésaz*, Lausanne, 1932.
- Marcel Grandjean, *Les temples vaudois* (Bibliothèque historique vaudoise, no 89), Lausanne, 1988.
- Claire Huguenin et al., *Patrimoines en stock. Les collections de Chillon* (Document du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire), Lausanne, 2010.
- Regula Matzinger-Pfister, « L'organisation politique, judiciaire et administrative des bailliages vaudois sous l'Ancien Régime (1536-1798) », in *Revue historique vaudoise*, 118, 2010, pp. 49-64.
- Brigitte Pradervand et al., *L'église médiévale de Grandson*, Grandson, 2006.
- Daniel de Raemy, *Châteaux, donjons et grandes tours dans les Etats de Savoie (1230-1330)* (Cahiers d'archéologie romande, no 99, volume 2), Grandson, 2004.
- Elisabeth Salvi, « La justice de LL. EE. au siècle des Lumières », in *De l'ours à la cocarde*, Lausanne, 1998, pp. 325-345.
- François Walter, « Felicitas Reipublicae : Leurs Excellences, le pouvoir et l'argent XVII^e-XVIII^e siècles », in *Revue suisse d'art et d'archéologie*, 50, 1993, pp. 1-12.